

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance du 24 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 11

Excusés : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 14

Absent : 1

Date de la convocation :

Le 17.05.2022

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Christian MICHELET,
Dominique SAVARIAUD, Ulysse SUC, Michel DUBAUX, Michel
WALTER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence
TOUMEYRAGUES, Sandra BARBE, Estelle ASPART et Delphine
SCHWARTZ.

Excusés : Ms Antoine ZANOTTO, Éric FORESTIER, Madame Laure
BRAQUEHAIS.

Pouvoirs : Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Michel DUBAUX,
Monsieur Éric FORESTIER à Monsieur Christian MICHELET, Madame
Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Dominique SAVARIAUD.

Absent : Monsieur Willy LORENZON

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Remboursement des frais de transport à l'auteur CARLUS Sauveur.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un artiste, Monsieur CARLUS Sauveur, est venu rencontrer les élèves de l'école et partager un moment de culture lors de la soirée de lecture du 13 mai 2022. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre en charge les frais de transport de l'artiste en lui remboursant l'achat des billets de train pour un montant de 210.60 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCEPTTE de rembourser les billets de train à Monsieur CARLUS Sauveur pour un montant de 210.60 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme
Certifiée exécutoire après transmission et publication
le 03 juin 2022

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

